



Luxembourg, le 12 octobre 2015
(OR. en)

12880/15

COAFR 294
RELEX 796
ACP 137
DEVGEN 181
ASIM 114
JAI 736
COPS 304
MAMA 160
COWEB 104

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil
en date du: 12 octobre 2015
Destinataire: délégations
N° doc. préc.: 12789/15
Objet: Conclusions du Conseil sur la migration
- Conclusions du Conseil (12 octobre 2015)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions sur la migration que le Conseil a adoptées lors de sa 3416^e session tenue le 12 octobre 2015.

Conclusions du Conseil sur la migration

Conseil des affaires étrangères, 12 octobre 2015

1. La crise sans précédent des migrants et des réfugiés, à laquelle l'UE est actuellement confrontée, est marquée par une forte augmentation des flux migratoires mixtes sur la route de la Méditerranée orientale et des Balkans occidentaux, parallèlement à un flux constant sur l'itinéraire de la Méditerranée centrale. Les Balkans occidentaux sont soumis à une pression croissante tandis que d'autres partenaires et pays¹ voisins de l'UE subissent cette crise de plein fouet, en particulier la Jordanie, le Liban, la Turquie et l'Iraq, qui accueillent la grande majorité des réfugiés syriens et des Iraquiens déplacés à l'intérieur de leur propre pays.
2. Les crises qui surviennent dans notre voisinage et au delà sont au cœur même des déplacements forcés, qui sont exacerbés par d'autres facteurs négatifs comme la pauvreté, les violations des droits de l'homme et le faible développement socio-économique, et confirment la nécessité pour l'UE de disposer d'une politique extérieure globale et équilibrée en matière de migration et d'asile. Dans ce contexte, le Conseil salue la communication conjointe de la haute représentante/vice-présidente (HR/VP) et de la Commission du 9 septembre, intitulée "Faire face à la crise des réfugiés en Europe: le rôle de l'action extérieure de l'UE", ainsi que les actions qui y sont exposées, qui serviront de base à la suite des travaux. À cet égard, le Conseil réaffirme son attachement plein et entier aux droits de l'homme, y compris à la situation des femmes et des filles ainsi que d'autres personnes et groupes vulnérables.

¹ L'utilisation des termes "pays" ou "frontières" dans les présentes conclusions du Conseil n'implique pas une reconnaissance du statut d'État.

3. Le Conseil confirme qu'il est déterminé à mobiliser tous les instruments et politiques appropriés et à soutenir les efforts visant à s'attaquer aux causes profondes des flux migratoires, en particulier les conflits, l'instabilité politique, les violations des droits de l'homme, le faible niveau de développement socio-économique, y compris les possibilités d'emploi insuffisantes, la mauvaise gouvernance et le changement climatique. À cet égard, il continue d'appuyer les initiatives diplomatiques menées par les Nations unies en vue de trouver des solutions aux conflits en Syrie et en Libye, avec le soutien de l'action de la HR/VP, de la Commission et des États membres.
4. Le Conseil réaffirme qu'il est important de coopérer étroitement avec les premiers pays d'asile, les pays d'origine et les pays de transit afin de relever ensemble ce défi commun.

À cet égard, le Conseil rappelle les actions entreprises par la HR/VP, la Commission et les États membres pour apporter un soutien accru à la Jordanie, au Liban et à la Turquie, ainsi qu'aux Balkans occidentaux. Il se félicite des résultats de la Conférence de haut niveau sur la route de la Méditerranée orientale et des Balkans occidentaux qui s'est tenue le 8 octobre à Luxembourg, fait sienne la déclaration adoptée à l'issue de cette conférence et demande qu'elle soit rapidement et intégralement mise en œuvre et fasse l'objet d'un suivi.

5. Le Conseil estime qu'il est essentiel de renforcer la coopération entre l'UE et la Turquie pour ce qui est du soutien aux réfugiés et des migrations, et attend avec intérêt qu'un accord, s'inscrivant dans le cadre d'un programme global reposant sur des engagements mutuels, soit trouvé avec la Turquie. Le Conseil appuie les travaux en cours visant à mettre en place un plan d'action et attend avec intérêt d'en discuter en vue de parvenir à un accord sur ce sujet.
6. Le Conseil se félicite de la décision d'augmenter substantiellement le financement du fonds régional d'affectation spéciale de l'UE qui a été établi récemment en réponse à la crise syrienne (fonds "Madad") et doté de ressources UE supérieures à 500 millions d'euros qui doivent être complétées par des contributions des États membres de l'UE et d'autres pays. Il est proposé d'en étendre la portée aux Balkans occidentaux.

7. Le Conseil rappelle qu'il importe d'engager un dialogue global avec les pays africains d'origine et de transit afin de gérer conjointement les flux de migrants et de demandeurs d'asile, dans un esprit de partenariat, d'adhésion au processus et de responsabilité partagée. À cet égard, il se félicite des efforts déployés par les présidents du Conseil européen et de la Commission et par la présidence du Conseil de l'UE, en étroite coopération avec la HR/VP, dans la perspective du sommet de La Valette des 11 et 12 novembre, et il encourage tous les acteurs concernés à trouver des solutions globales et équilibrées et à enregistrer des avancées sensibles dans l'ensemble des domaines prioritaires du projet de plan d'action. Le Conseil attend avec intérêt la mise au point rapide du projet de plan d'action et souligne l'importance d'une participation au plus haut niveau de part et d'autre.

8. Dans ce contexte, le Conseil appelle à renforcer les liens avec les partenaires africains par l'intermédiaire du dialogue UE-Afrique sur les migrations et la mobilité, des stratégies (Sahel, Corne de l'Afrique, Golfe de Guinée) et des dialogues (Rabat, Khartoum) de l'UE au niveau régional, ainsi que de l'accord de partenariat de Cotonou, en vue de faire face ensemble aux défis actuels en tirant parti à cet effet de l'aide humanitaire, de la politique de développement et de l'aide au développement, mais aussi des efforts consentis pour garantir la stabilité et améliorer la résilience. Par ailleurs, il salue les progrès réalisés en vue de créer un fonds d'affectation spéciale d'urgence pour la stabilité et la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique et rappelle qu'il convient d'en accroître le financement au moyen de contributions supplémentaires des États membres.

9. Le Conseil encourage les dialogues de haut niveau sur les migrations que la HR/VP et d'autres membres compétents de la Commission, en coopération étroite avec les États membres, mènent avec des pays clés situés sur les principales routes migratoires menant à l'Europe. Ces dialogues de haut niveau portant sur les grands objectifs en matière de migration et d'asile devraient être menés dans un esprit de partenariat et contribuer à déterminer les moyens de pression et à intensifier la coopération, en particulier sur la question de la réadmission. Tous les outils doivent être mobilisés pour accroître la coopération en matière de retour et de réadmission, et il convient donc de placer la réadmission au cœur de l'ensemble des dialogues menés avec les pays d'origine des migrants en situation irrégulière.

Le Conseil invite une nouvelle fois la Commission, conjointement avec le SEAE, à proposer, dans un délai de six mois, des ensembles de mesures complets et adaptés à chaque situation en vue de renforcer la coopération globale avec les pays tiers, afin d'assurer la mise en œuvre effective des dispositions en matière de réadmission et de retour. Ces dialogues seront également essentiels pour poursuivre la concrétisation des résultats de la conférence de haut niveau sur la route de la Méditerranée orientale et des Balkans occidentaux, tenue à Luxembourg, et du sommet de La Valette.

À cet égard, le Conseil prend acte en particulier des discussions fructueuses que la HR/VP a menées avec les ministres des affaires étrangères du G5 du Sahel le 17 juin, avec le Niger les 17 et 18 septembre, et avec le Sénégal et l'Éthiopie en marge de l'Assemblée générale des Nations unies, à New York, le 29 septembre, ainsi que des discussions qui se tiendront à nouveau avec l'Éthiopie et avec la Commission de l'Union africaine, à Addis-Abeba, le 20 octobre.

10. Le Conseil se félicite du déploiement rapide des officiers de liaison "Migration" européens au sein des délégations de l'UE, qui contribuera de manière importante à la coopération avec des partenaires essentiels.
11. Le Conseil se félicite du soutien accru que le Conseil européen a décidé d'apporter au HCR, au PAM et à d'autres programmes et agences spécialisées lors de sa réunion extraordinaire du 23 septembre. À cet égard, et comme indiqué dans la communication de la Commission du 9 septembre, il demande que soit encore renforcée la coopération avec des partenaires internationaux essentiels et avec les Nations unies, en particulier le HCR, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et le PNUD, ainsi qu'avec des organisations comme l'OIM et le CICR. Dans ce contexte, l'Union européenne invite la communauté internationale à accroître ses efforts pour faire face à la crise actuelle.
12. Le Conseil répète que la lutte contre les réseaux criminels de trafiquants et de passeurs reste une priorité, et il se félicite du passage à la deuxième phase de l'opération EUNAVFOR MED SOPHIA en haute mer, comme le prévoit l'article 2, paragraphe 2, point b) i), de la décision (PESC) 2015/778, qui constitue une étape importante, laquelle vient à point nommé, pour démanteler le modèle économique des réseaux de trafic de clandestins, et salue l'adoption, le 9 octobre, de la résolution 2240 du Conseil de sécurité des Nations unies. Le Conseil invite la HR/VP à poursuivre son action afin de permettre le passage aux phases successives de l'opération.

13. Le Conseil se réjouit également du renforcement de la mission EUCAP Sahel Niger, qui permet de poursuivre les travaux essentiels menés pour soutenir les autorités nigériennes dans la prévention, le contrôle et la gestion des flux de migration irrégulière au Niger et en particulier à Agadez, ainsi que de la mise en place rapide du centre polyvalent pilote et de l'aide en faveur du gouvernement nigérien. Dans ce cadre, on pourrait étudier comment renforcer les missions EUCAP Sahel.

14. Le Conseil souligne qu'un règlement du conflit en Libye reste un élément déterminant dans tout effort visant à s'attaquer aux flux migratoires passant par la Méditerranée centrale et rappelle que l'UE est prête à reprendre son soutien aux autorités libyennes pour lutter contre la migration irrégulière, notamment dans les domaines de la gestion des frontières et de la lutte contre la traite des êtres humains.

15. Le Conseil soutient la HR/VP et la Commission dans leurs efforts constants en vue de mettre rapidement en œuvre le programme susmentionné, en étroite coopération avec les États membres, et il les invite à continuer de renforcer la dimension externe de la politique de l'UE en matière de migration, y compris en engageant le dialogue avec d'autres partenaires de la communauté internationale et en intensifiant la coopération avec les pays tiers d'origine et de transit.

